

Actualités Suisses

Autor(en): **Lazarides, C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): **5 (1939)**

Heft 71

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-732625>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

temps déjà par les experts chargés de son élaboration, elle eut été une base solide pour assurer un réel travail en commun. Espérons encore que, chacun y mettant du sien, on arrivera à donner satisfaction aux loueurs et aux directeurs de salles et que la convention pourra entrer en vigueur très prochainement. Mais il faut que ce soit un accord qui fasse la part égale des droits et des obligations de chacune des parties contractantes et qui ne compromette pas l'existence économique des cinémas, tout en permettant aux distributeurs de films de compter sur une clientèle satisfaite et capable de tenir ses engagements commerciaux. Et quelles sont les principales causes qui entravent notre activité et les efforts communs de nos membres: l'insécurité des affaires, les continuelles soucis de l'existence, des arrange-

ments équivoques et souvent même injustes. Il faut donc que nous arrivions à mettre ces différentes questions bien au clair et nous devons tous nous employer à cette tâche si nous voulons que notre profession puisse enfin se mouvoir sainement et équitablement, tout en permettant à chacun, même aux plus modestes, de travailler sans soucis.

Rédaction: Nous croyons pouvoir nous faire les intermédiaires de tous les cinéastes de la Suisse romande pour assurer nos collègues et amis de la Suisse allemande et de la Suisse italienne de tout notre appui et pour leur dire que leurs constatations, comme aussi leurs vœux et leurs espoirs sont également ceux de l'ACSR et de tous ses membres.

Association des producteurs suisses de films

Séance du Comité du 24 novembre.

Le comité, réuni à Zurich, s'occupa avant tout de l'étude du problème du clearing pour les films. Il approuva une requête adressée à la Chambre suisse du film, requête arrivée à sa destination entre temps. La Chambre suisse du film est priée d'appuyer la mise à disposition de sommes du clearing en faveur de la vente de licences de films par nos producteurs indigènes.

En vue du financement de la participation de notre association à l'exposition nationale 1939 à Zurich le Comité décida de lancer

une action financière basée sur des cotisations volontaires des sociétaires. La plus grande partie des membres ont répondu à l'invitation dans le cadre des possibilités.

On prit connaissance de l'état des préparatifs pour l'exposition des industries du film à l'exposition nationale. Nous orienterons aussi tôt que possible les sociétaires par circulaire.

Concours d'idées pour un film suisse.

Nous attirons l'attention des sociétaires sur le concours organisé par l'Office suisse d'expansion commerciale qui se trouve à la page 6 du numéro de Décembre 1938 du «Schweizer-Film-Suisse». Le secrétariat peut envoyer quelques exemplaires du concours aux intéressés.

APSF.

Actualités Suisses

Ce qu'en pense la Presse. —

Ce que lui répond l'exploitation cinématographique.

Ce qu'en pense la Presse:

1. La «Tribune de Lausanne»:

Les actualités, presque toutes d'origine étrangère, continuent à exposer des problèmes coloniaux ou autres qui ne nous concernent que fort peu. Sous des prétextes d'information ou de revues de presse, on nous présente des événements fort adroitement sélectionnés. Certaines actualités sont des plaidoyers à peine camouflés en faveur de telle ou telle nation, de telle ou telle tendance politique. Le mal serait moindre si l'on se décidait enfin à enregistrer un peu plus d'actualités helvétiques. Je constate, une fois de plus, que malgré les beaux discours et les belles résolutions en faveur de la «défense spirituelle du pays», les coupures suisses que l'on salue au passage sont encore très rares. On prétend qu'il ne se passe rien d'important chez nous. Prenons un exemple. Lorsque le conseil des ministres français se réunit, les opérateurs se portent à l'entrée du palais et enregistrent quelques physionomies intéressantes. Il en est de même à chaque rentrée des Chambres.

Pensez-vous qu'il serait moins intéressant — pourquoi pas? — de filmer une fois

l'entrée de nos conseillers fédéraux à une séance du Conseil fédéral?

Et pourquoi ne pas filmer une fois une ouverture de session de nos Chambres fédérales à Berne, ou encore l'Assemblée fédérale et l'élection du président de la Confédération.

Pourquoi toujours des choses d'ailleurs au lieu des choses de chez nous?

Il y aurait aussi une foule de petits événements intéressants et spécifiquement suisses à enregistrer qui remplaceraient aisément le sempiternel coup de chapeaux de M. Lebrun, le salut d'Hitler ou l'inauguration d'une fabrique de conserves au Maroc.

Le problème des actualités est, paraît-il, posé. Pour le moment, il en reste là et rien d'utile n'a été réalisé jusqu'ici. Pendant ce temps se déroulent chaque jour des kilomètres et des kilomètres de pellicule étrangère dans les cinémas de notre pays.

N'aurait-on pas encore compris que cet aspect de la «défense spirituelle de la Suisse» n'est point négligeable?

2. «Le Courrier de Genève» (sous le titre «Actualités inactuelles»):

«Journaux filmés»: c'est de cela qu'il fut d'abord question. Montrer par l'image ce que la presse ne peut que décrire: ren-

contres de football, matches de boxe, catastrophes ou manifestations politiques. Et petit à petit, on y a pris goût.

Seulement, tandis que dans le courant des vingt dernières années, les films «à scénario» subissaient de profonds changements, tant dans le fond que dans la forme, les actualités — si nous négligeons quelques améliorations purement techniques — ont gardé leur forme primitive.

Et ainsi, d'année en année, nous voyons et revoyons les bolides de course s'engager dans les virages, les gardiens de zoo gaver leurs phoques de poissons, les oisifs s'ébattre sur la plage de Miami, les mannequins sourire sans conviction en présentant les derniers modèles de la mode parisienne, les ministres descendre de voiture, les souverains — couronnés ou non — inaugurer et discourir à tour de bras. Et quand par hasard le quart d'heure n'est pas comblé, on y ajoute rapidement cinquante mètres de danses «folkloriques» puisées dans les archives.

Sans oublier le speaker qui nous explique toujours ce qui apparaît en toute évidence à l'écran, et nous fait soigneusement ce que nous aimerions apprendre.

Un panorama hebdomadaire de la vie du monde? Oui, mais en admettant que la vie du monde se borne à des concours de chiens et de beauté féminine, des bourdonnements de moteurs — sur terre, sur l'eau, dans l'air — des défilés militaires, des ou-

vertures, vernissages et inaugurations de toutes sortes.

Certes, le journal filmé est un révélateur. Un révélateur surtout de l'absence d'invention et de curiosité de ceux qui le réalisent.

Certes, nous le reconnaissons volontiers: les reporters d'actualités n'ont point à leur disposition des moyens techniques étendus. Ils doivent photographier généralement sans projecteurs. Ils ne peuvent refaire — comme au studio — les scènes manquées. Ils n'ont guère le temps de choisir leurs angles de prise de vues. Ils n'ont point de scénario pour les guider. Ils doivent improviser, photographier des faits capables d'intéresser à la fois l'homme d'affaires de Broadway et le paysan hongrois, montrer si possible le matin à New-York ce qui s'est passé le soir sur le continent. ...

Voilà les journaux filmés actuels. Mais que devraient être les véritables actualités?

D'abord et avant tout — à notre avis — un regard clair et détaché sur les événements les plus importants de l'époque, qui capterait les manifestations de la vie politique, économique, culturelle et sociale; qui éclairerait vraiment les événements de notre temps.

Cela n'est pas facile. Car ce qui se passe dans le monde, même en un bref laps de temps, est si multiple et si varié que les actualités ne sauraient en donner qu'un résumé. Et un résumé suppose nécessairement un choix arbitraire qui, faute de mesure communément admise, peut devenir subjectif, ou ce qui est plus: banal.

De plus, ce résumé n'est encore lui-même qu'un résumé de ce qui se passe réellement pendant cette même période, et le plus souvent un reflet extérieur, superficiel, fortuites apparences d'un tout cohérent. Un fait isolé trouve souvent son origine dans le passé ou n'est que la répercussion d'un autre fait qui se situe ... aux antipodes. Nul événement n'est indépendant, du moins entièrement. Tous sont les maillons d'une vaste chaîne qui lie la cause à l'effet, les produits d'un long et laborieux processus de coagulation des composantes multiples; tout comme l'acier procède d'un équilibre d'éléments physiques et chimiques et n'est vraiment lui-même qu'à un point d'équilibre donné.

A côté de la fonction informative des actualités, il reste une fonction éducative non moins importante. Une grève — par exemple — n'est pas un phénomène naturel inexplicable, non plus qu'une file de chômeurs devant un bureau de placement, ni un stade nouvellement bâti, ni la soie artificielle.

A côté de la vision rétrospective, indispensable pour la compréhension, intervient encore la notion de perspective. Chaque événement actuel, capté au hasard de sa manifestation fortuite impose à l'esprit du spectateur des conséquences et des relations multiples. A côté d'un nouvel avion de

bombardement, que n'évoque-t-on les ruines fumantes dissimulant à demi les cadavres de femmes et d'enfants. A côté de la famine en Chine, ne faudrait-il pas montrer les chaudières canadiennes, chauffées au froment? Pour chaque nouvel impôt, comment ne pas songer aux obus pulvérisés en vain et aux nouveaux quartiers populaires salubres; pour chaque machine perfectionnée, aux travailleurs réduits au chômage et à l'abaissement du prix de la production; pour chaque sérum découvert, aux souffrances des malades et à la joie des guéris?

On peut objecter que le public — l'éternel bouc émissaire des paresseux — n'aime pas qu'on l'éduque. C'est vite dit. Mais comment expliquer alors le succès mondial remporté par les «Marches du Temps», une des plus heureuses applications de cette formule?

On peut objecter également qu'ainsi conçues et réalisées, les actualités prêtent à des attaques directes, parce que subjectives, et qu'elles seraient plus exposées encore aux rigueurs de la censure, laquelle frappe déjà plus qu'on l'imagine les journaux filmés d'aujourd'hui.

Subjectives? Un instant! D'abord, elles ne doivent pas l'être. Ensuite, quand même elles le seraient, cela vaudrait encore bien mieux — parce que plus vrai — que cette prétendue «objectivité» qui se dissimule sous le dangereux poncif «l'image ne peut mentir», alors que l'image peut être justement le pire et le plus efficace des bourrages de crâne. Et dans la formule actuelle, l'insistance sur tel événement au détriment

de tel autre n'est-il pas déjà un effet du subjectif?

Et la censure? Elle est imparfaite. Comme les actualités. Qui songe à le nier? Elle censure trop ou pas assez, et pas toujours comme elle devrait le faire. Mais qu'on ne la charge pas de ses propres incapacités. Qu'on ne s'en serve pas comme d'un épouvantail pour fuir commodément ses responsabilités. Il en va pour les actualités comme pour les films à scénario: Il y a beaucoup plus de choses généralement admises et ne choquant personne qu'on le pense.

Nous n'avons ni la prétention ni l'envie de donner la recette infailible. Il est d'ailleurs impossible de fixer une formule complète et absolue. Nous nous bornons à cette constatation indiscutable: dans leur forme actuelle, les actualités sont ennuyeuses, leur contenu inintéressant, leur forme périmée. Elles sont incolores, elles maquillent et falsifient parfois la vérité, bref: elles ne remplissent pas leur tâche.

Ce n'est qu'en allant plus profond que le journal filmé peut devenir un reflet vivant de notre époque, nous ouvrir une perspective sur les réalités moins apparentes de notre temps, mettre en lumière les ressorts cachés du monde actuel. Alors, il restera actuel, même après dix ans, et deviendra un outil de première valeur pour la formation des opinions et des exigences des masses: un facteur culturel.

2. Ce que l'exploitation cinématographique lui répond:

Les directeurs de salles sont les premiers à regretter que les coupures suisses



Le triomphe à Paris d'un film inoubliable:
«Les Aventures de ROBIN DES BOIS»
La sortie de ROBIN DES BOIS au REX de Paris a obtenu un succès qui dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Les recettes de la première semaine ont atteint 884 000 francs, chiffre-record pour cette salle depuis son ouverture.
Cliché: Warner Bros.

soient encore si rares dans les «actualités». Mais s'il suffit à MM. les Rédacteurs de prendre leur plume pour déplorer cet état de choses, il n'en va pas de même pour les directeurs de cinéma.

Savez-vous, MM. les rédacteurs, à combien reviendrait un «journal d'actualités suisses» indépendant, d'une centaine de mètres par semaine (représentant 3 à 4 sujets)? A la bagatelle de 200 à 220 mille francs par an! Et savez-vous qui devrait supporter ces frais, puisque notre bonne Confédération qui, par le truchement de la Chambre suisse du cinéma, pousse à la réalisation d'un tel projet, ne pourra délier sa propre bourse pour en assurer son exécution? Aux directeurs de salles et aux distributeurs de films!

Ainsi, la question qui paraît si simple sur le papier, l'est beaucoup moins en réalité... à moins que la Presse ne veuille bien entreprendre d'ores et déjà une campagne pour préparer le public, qui veut à tout prix des actualités suisses, à payer ses places quelques petits sous de plus. Cette augmentation des prix d'entrée serait d'autant la bienvenue que les nouvelles prescriptions d'importation des films, entrées en vigueur le 12 octobre dernier, vont grever l'ensemble du budget des distributeurs de films en Suisse, puis indirectement celui des directeurs de cinéma de quelque Fr. 170 000.—.

Actualités suisses	220 000 Fr.
Permis d'importation	170 000 Fr.
Total: quelque	400 000 Fr.

Vous comprendrez aisément, MM. les rédacteurs, que ce ne soit pas sans une légitime anxiété que l'exploitation cinématographique se demande ce que l'on va bien encore trouver pour arriver à tuer définitivement la pauvre poule du cinéma qui, certes, n'est plus celle aux œufs d'or — qu'elle n'a d'ailleurs jamais été, contrairement à ce que l'on croit trop souvent dans le public — depuis que l'augmentation des charges de patentes, des droits d'auteurs, des droits de timbre, etc. est venue s'ajouter aux frais énormes qu'il a fallu faire pour équiper les salles en cinémas «sonores». Non seulement l'exploitation cinématographique est obérée au-delà de tout ce que l'on croit, mais elle n'a pas encore obtenu, à l'instar des hôtels, des cordonniers, qu'on limite le nombre des salles déjà beaucoup trop grand; et pourtant la solution de ce problème est d'autant plus urgente et nécessaire que les nouveaux projets de salles, nés de la confiance illusoire relative au bon rendement des cinémas, ne cessent de se multiplier.

Il se peut que quelques petites subventions des C.F.F., des sociétés hôtelières ou de tourisme, qui pourront profiter des «actualités» suisses pour amplifier leur propagande, permettront de diminuer un tant soit peu les frais qui seront à la charge de l'exploitation cinématographique. Mais cela ne suffit pas. Et puisque, le

4 septembre de l'année dernière, 32 associations et institutions suisses ont adressé aux membres de l'Assemblée fédérale une requête tendant, entre autres, à la création immédiate d'actualités suisses, ne pourraient-elles pas aussi participer aux frais que nécessitera l'organisation du service de ces actualités? Leur appui moral est évidemment très précieux, mais leur aide financière le serait encore bien davantage. Seriez-vous assez aimables, MM. les rédacteurs, de bien vouloir de leur dire par la voie de la Presse?

Le coût élevé des actualités suisses permet tout ou moins d'augurer que leur qualité irréprochable sera, tant au point de vue technique qu'au point de vue artistique. Et c'est bien l'une des principales choses à envisager, car il ne faut plus retomber dans les erreurs des essais tentés déjà maintes fois. Ce n'est qu'avec un matériel ultra-moderne et complet, manipulé par un personnel expérimenté, que l'on arrivera à présenter des actualités dignes, au point de vue de leur nature, de leur originalité et de leur diversité, de concurrencer celles de l'étranger. Mais encore ne faut-il pas se leurrer sur le choix et le nombre des sujets. Pour arriver à composer un journal hebdomadaire de 400 à 500 mètres, comme ceux qui passent actuellement dans presque toutes les salles de la Suisse, il faut recourir quasi au monde entier pour y puiser un nombre de sujets suffisant. Le rédacteur des «actualités suisses» aura donc fort à faire à trouver, semaine après semaine, des sujets qui ne retombent pas dans le «déjà vu» et qui, mois après mois ou année après année, ne reviennent pas régulièrement, comme nous revient en mars l'équinoxe du printemps et le solstice d'hiver en décembre!

Avant de passer à l'exécution du projet élaboré par la Chambre suisse du cinéma, il serait question, paraît-il, que les distributeurs d'actualités étrangères, sur leur proposition, tournent chaque semaine, à leurs frais, deux ou trois sujets d'actualités suisses, sous le contrôle de la dite Chambre. Les directeurs de salles seraient évidemment très heureux que cet essai réussisse, car il se verraient alors défrayés de la grosse charge prévue. Puis, tournés par des maisons différentes, les mêmes sujets auraient aussi l'avantage d'être présentés sous des angles différents; ce ne serait plus la même prise de vue qui passerait dans toutes les salles de la Suisse, mais des vues différentes, que les maisons intéressées auraient aussi beaucoup plus de facilité à diffuser à l'étranger que toute autre entreprise.

Quoique il en soit, les directeurs de salles se tiennent très volontiers à la disposition de MM. les rédacteurs de journaux pour examiner avec eux comment la Presse pourrait intervenir pour alléger les charges que les «actualités suisses» occasionneront probablement à l'exploitation cinématographique, avec la même insistance

et la même conviction qu'elle met à réclamer le prompt réalisation de ces actualités.

Après l'Egypte et la Finlande, la Grèce refuse à son tour la perception par la S.A.C.E.M.

(Du correspondant particulier de la «Cinématographie française».)

L'agent général et représentant en Grèce de la «Société des Auteurs et Editeurs de Musique», M. Jean Tsamados, assigna la direction du cinéma «Splendid» d'Athènes devant les tribunaux de cette ville, en demandant le paiement du pourcentage pour la musique enregistrée dans le film *L'Etrange Monsieur Victor*, et réclamait l'interruption de la projection du film, par les organes de la Police, en vertu de la loi 2.387, modifiée par celle numéro 4.301.

Comme l'issue de ce procès aurait une application générale sur tous les cinémas de la Grèce, les exploitants poursuivaient avec un intérêt justifié cette affaire qui se termina par le prononcé du numéro 53.426 du 7 novembre 1938 du chef du Parquet des Tribunaux de première instance et substitut du Procureur général M. N. Papathanassiou.

M. Papathanassiou, par une conclusion approfondie et pleine d'arguments péremptoires, rejeta la demande de M. Tsamados.

M. Papathanassiou, combinant les lois de la Grèce avec l'accord de Berne, du 9 septembre 1886, révisé à Berlin le 15 novembre 1908 et à Rome le 2 juin 1928, sanctionnée par la loi 5257 du 3 août 1931 se base sur le fait que dans le cas de la projection d'un film, il ne s'agit pas de la reproduction mécanique d'un fragment musical, mais bien de la présentation d'un tout complet et indivisible, qui comprend inséparablement le scénario, les dialogues, les décors et la musique.

Le producteur, en réalisant son film, n'en avait pas visé la vente comme d'une marchandise, dont la valeur même serait les rouleaux du film, mais bien au contraire la vente du droit de sa projection publique, qui comprend avec le scénario, etc., la musique aussi.

Ainsi que le scénario, sans les dialogues, ne serait pas utilisable, de même seraient inutilisables les dialogues, les décors, etc., sans la musique.

M. Papathanassiou se base de même sur la décision antérieure des tribunaux commerciaux du Caire et sur celle des tribunaux de Finlande, publiée dans le numéro 1.034 du 26 août 1938 de La Cinématographie Française (page 14) qu'il mentionne dans son prononcé.

L'Union Panhellénique Cinématographique de Grèce, par sa circulaire du 14 novembre 1938, porte à la connaissance des directeurs des cinémas de toute la Grèce qu'en vertu de ce jugement ils doivent cesser désormais de payer le pourcentage des droits de musique. C. Lazarides.